

Santé des pompiers au Québec Protéger celles et ceux qui nous protègent

Le métier de pompier est à la fois essentiel et à haut risque.

Le métier de pompier est à la fois essentiel et à haut risque. Ces femmes et ces hommes sauvent des vies, souvent au détriment de la leur, parfois sans le savoir, à cause de maladies insidieuses liées à la pratique de leur métier. Selon certaines études, leur espérance de vie pourrait être réduite d'environ 10 ans par rapport à la population générale.

Les services d'incendie relèvent des municipalités. Les élus municipaux ont donc la responsabilité de fournir l'équipement et les moyens nécessaires pour assurer la protection des pompiers, en fonction des risques liés à la lutte contre les incendies.

1. Un métier à hauts risques pour la santé

Les pompiers sont exposés à des risques particuliers :

- Expositions chimiques : fumées toxiques, particules fines, gaz cancérigènes (benzène, formaldéhyde, HAP, etc.), même avec l'équipement de protection ;
- Expositions physiques : chaleur extrême, bruit, efforts physiques intenses ;
- Stress psychologique : interventions traumatisantes, horaires irréguliers, travail sous pression ;
- Risque accru de blessures : chutes, brûlures, troubles musculosquelettiques.

2. Maladies professionnelles

Certains bénéficient de la présomption de maladie professionnelle selon la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) si le travailleur, la travailleuse répond aux conditions énoncées au règlement :

Cancers* : leucémie, myélome multiple, lymphome non hodgkinien, pulmonaire, de la vessie, du rein, testiculaire, etc.

D'autres maladies professionnelles sont en lien avec le métier de pompier :

- Maladies respiratoires : bronchite chronique, asthme professionnel ;
- Autres : troubles auditifs, maladies cardiovasculaires après un effort intense en intervention.

3. État de santé des pompiers

- Par rapport à celui de la population générale, le risque que les pompiers reçoivent un diagnostic de cancer est 9 % plus élevé et le risque de décéder du cancer, 14 % plus élevé ;
- Problèmes musculosquelettiques fréquents ;
- Risques psychologiques élevés (stress post-traumatique, anxiété, dépression) ;
- Espérance de vie parfois réduite, selon certaines études.

4. Ce que peuvent faire les municipalités

Les municipalités jouent un rôle déterminant sur la santé et la sécurité des pompiers :

- Équipements et infrastructures : choisir des camions, appareils respiratoires et vêtements de protection de haute qualité ; mettre en place des zones de décontamination après intervention.
- Formation et prévention : financer la formation continue sur la lutte contre les incendies et la gestion des matières dangereuses ; instaurer des protocoles pour limiter l'exposition aux contaminants.
- Santé psychologique : offrir un soutien accessible et confidentiel, favoriser la prévention du stress post-traumatique.
- Effectifs adéquats : assurer un nombre suffisant de pompiers pour réduire la charge physique et le stress en intervention.
- Suivi médical : faciliter l'accès à un médecin compte tenu des risques du métier.

NOUS

5. Pourquoi en parler aux élections municipales

Les décisions des conseils municipaux influencent directement :

- Les budgets alloués à la sécurité incendie et à la santé des pompiers ;
- Les normes de prévention appliquées localement ;
- Les conditions de travail et le niveau de protection offert aux équipes.

Lors des élections municipales, c'est l'occasion pour les citoyens, et particulièrement les pompiers et leurs familles, de :

- S'informer sur les engagements des candidates et candidats concernant la sécurité incendie ;
- Poser des questions sur leurs priorités en matière d'équipements, de formation, de prévention et de santé des pompiers ;
- Rappeler que protéger la santé des pompiers, c'est aussi protéger la sécurité de toute la communauté.

*Avant la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST), aucun cancer n'était présumé en lien avec le métier de pompier alors que les autres provinces en reconnaissaient entre 14 et 22. Depuis mai 2025, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles a intégré une présomption de maladie professionnelle pour 15 cancers en lien avec ce métier, selon les conditions énoncées au règlement.

Sources

Cadre national sur les cancers

liés à la lutte contre les incendies, gouvernement du Canada

Dossier dans La Presse sur le combat invisible des pompiers (mai 2024)

Vidéo documentaire

sur le cancer des pompiers

Analyse d'impact réglementaire

CNESST, 10 janvier 2025

Tableau synthèse des cancers

en lien avec le travail de pompier bénéficiant de la présomption

Article du magazine L'Actualité : Québec ajoute six cancers à la liste des maladies liées au travail des pompiers | L'actualité



Inscrivez-vous à la **liste d'action politique** pour être tenue au courant de nos activités dans le cadre des élections municipales



NOUS